



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction des Systèmes d'Observation
Département de l'Observation Territoriale
Zone Nord-Est
Bd Gonthier d'Andernach - BP 50120
67403 ILLKIRCH cedex
Tél : 03 88 40 42 42

PREFECTURE de l'AUBE
2 rue Pierre Labonde
CS 20372
10025 TROYES cedex

Illkirch le 02 février 2021

Objet : Projet éolien ORMES (10700)

Affaire suivie par : J-F PORQUET
Téléphone : 03-88-40-42-61
Courriel : observation.nord-est@meteo.fr
Ref : DIRNE n°12

Madame,

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de

ORMES (10700) – 1 grand rue

Vous avez indiqué que ce projet relève du régime de l'autorisation unique environnementale des ICPE. Dès lors, son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Ce parc éolien se situerait à une distance de 18 kilomètres du radar* le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens, à savoir le radar de Arcis-sur-Aube.

Ce projet **ne respecte pas la distance minimale d'éloignement** fixée par l'arrêté, tout en présentant **un éloignement supérieur à la distance de protection** fixée par le même arrêté.

Dès lors, **l'avis de Météo-France n'est pas requis.**

Cependant, aux termes de l'arrêté susvisé, l'acceptabilité de ce projet ne peut être prononcée par le service instructeur (DREAL ou DEAL) que si le porteur du projet fournit une étude des impacts cumulés générés par l'ensemble des aérogénérateurs implantés en deçà de la distance minimale d'éloignement (qu'il s'agisse d'aérogénérateurs de ce même projet ou des autres parcs éoliens coexistants), et que cette étude justifie du respect des critères fixés par l'arrêté.

Je vous prie, Madame, de croire en l'assurance de toute ma considération,

Pour la Direction des Systèmes d'Observation
Le responsable de la zone d'observation Nord-Est

Jean- François PORQUET

* Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <https://pro.meteofrance.com> (avec identifiant : radeol et mot de passe : rad258eoLIEN!D))

Copies: DSO/DOT/RZO-NE, DSO/CMR Sec, chrono

Météo-France

73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France
www.meteofrance.fr @meteofrance
Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification